

Formulaire de demande de mesures d'adaptation

Directives

Veillez remplir ce formulaire dans son intégralité et le transmettre au Collège des agents des brevets et des agents des marques (CPATA) par courriel, accompagné de tous les documents justificatifs requis, à l'attention de la Direction de l'inscription à dirregistration@cpata-cabamc.ca. Avant de présenter une demande de mesures d'adaptation, les agents en formation doivent lire la Politique sur les mesures d'adaptation. Le défaut de respecter les échéances affichées peut entraîner le report de l'examen de compétence. Vous trouverez le détail du processus de demande et la documentation requise à <https://cpata-cabamc.ca/agents-et-stagiaires/renseignements-sur-l'examen/?lang=fr>.

Partie 1 : Renseignements personnels

Nom légal actuel

Prénom :

Second prénom :

Nom de famille :

Cabamc n° :

Partie 2 : Motifs justifiant des mesures d'adaptation

Dans cette partie, veuillez indiquer le(s) motif(s) que vous invoquez pour la mise en place de mesures d'adaptation. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent :

Handicap dû à un état cognitif ou psychologique

Handicap dû à un état physique ou mental

Besoins liés à la grossesse ou à la maternité

Déficiences ou états physiques temporaires

Religion (incluant les prescriptions religieuses)

Situation familiale

Autre

Incluez un complément d'information sur les motifs sélectionnés dans l'espace prévu à cet effet. Vous devez fournir des renseignements suffisants pour confirmer l'existence d'un besoin de mesures d'adaptation et le genre de mesures demandées.



NOTE : Le Collège utilise ces renseignements uniquement aux fins de traitement de la demande de mesures d'adaptation pour les examens de compétences et à d'autres fins raisonnables justifiables.

Si vous demandez une mesure d'adaptation en raison d'une déficience, d'une maladie, d'une blessure, d'un état de santé ou d'un besoin lié à la grossesse ou à la maternité, vous devrez fournir des renseignements médicaux raisonnablement nécessaires à la mise en place d'une mesure d'adaptation. Vous pouvez fournir des renseignements plus détaillés sur votre situation, y compris un diagnostic spécifique, si vous vous sentez à l'aise de le faire.

Partie 3 : Description des mesures d'adaptation demandées

Dans cette partie, décrivez les mesures d'adaptation demandées. Soyez précis. Si vous demandez une technologie ou un logiciel adaptés ou d'autres ressources physiques, veuillez préciser ces ressources. Si vous demandez plus de temps pour terminer un examen de compétence, indiquez le temps supplémentaire que vous demandez.

Partie 4 : Exigences relatives aux documents justificatifs

Si vous demandez des mesures d'adaptation liées à une déficience, une maladie, une blessure, un état de santé ou un besoin lié à la grossesse ou à la maternité, veuillez présenter, à l'appui de la demande, une [Recommandation d'un professionnel de la santé concernant le formulaire de demande de mesures d'adaptation en vue de l'examen de compétence](#) dûment rempli.

Si vous demandez plus de temps pour terminer un examen en vue d'un permis en raison d'un état cognitif, un rapport d'évaluation psychologique ou psychoéducationnelle est requis. Un rapport d'évaluation psychologique ou psychoéducationnelle devrait indiquer les problèmes qui affectent le développement, le fonctionnement, la gravité de l'état de santé et le traitement en cours du candidat. Ce rapport devrait expliquer en quoi l'invalidité a une incidence sur la personne concernée et en quoi ses limitations fonctionnelles sont causées par la déficience diagnostiquée, afin de fournir une base mesurable pour justifier la recommandation d'un temps de rédaction supplémentaire. Toutes les recommandations concernant le temps de rédaction supplémentaire doivent indiquer avec exactitude combien de temps de rédaction supplémentaire est demandé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également présenter les documents suivants :

- Une lettre récente de votre établissement d'enseignement postsecondaire énumérant toutes les mesures d'adaptation que celui-ci a mises en place;
- Une lettre d'un autre organisme de réglementation, si des mesures d'adaptation ont été mises en place pour passer un examen de compétence.

Note : La preuve d'une mesure d'adaptation mise en place antérieurement ne constitue pas une garantie que la même mesure sera appliquée à la rédaction d'un examen de compétence du Collège, puisque toutes les demandes sont évaluées au cas par cas en fonction des conditions et des exigences de l'examen de compétence. Toutefois, les renseignements concernant les mesures d'adaptation que vous avez reçues pour une invalidité semblable d'un autre organisme ou établissement peuvent aider le registraire à déterminer la mesure d'adaptation qui convient le mieux.

Partie 5 : Consentement

En signant ci-dessous, l'agent en formation mentionné ci-dessous (stagiaire) consent à la divulgation, à la transmission et à l'étude des renseignements fournis dans le formulaire de demande de mesures d'adaptation, ou en annexe de celui-ci, ainsi que les renseignements au dossier du stagiaire, à ceux qui peuvent raisonnablement avoir besoin de renseignements sur leurs besoins en mesures d'adaptation et les mesures mises en place, pour satisfaire à leur demande de mesures d'adaptation lors d'un examen de compétence.

Si le stagiaire a fourni de l'information provenant d'une autre organisation, le stagiaire consent à ce que le Collège demande des précisions auprès de cette organisation.



Le stagiaire consent, le cas échéant, à ce que le document Recommandation d'un professionnel de la santé concernant le formulaire de demande de mesures d'adaptation en vue de l'examen de compétence dûment rempli soit envoyé directement par le professionnel de la santé du stagiaire au Collège. Le stagiaire consent par ailleurs à ce que le Collège communique avec le professionnel de la santé qui a rempli le formulaire pour obtenir des précisions.

Ce consentement peut être annulé ou modifié par écrit à tout moment, à moins qu'une mesure ait été prise sur l'autorisation du consentement.

Partie 6 : Signature

Le stagiaire confirme que ce qui précède est une description exacte des circonstances qui ont donné lieu à la présente demande de mesures d'adaptation. Le stagiaire comprend qu'il est de son devoir d'informer le Collège de tout changement dans ses besoins en matière de mesures d'adaptation. Le stagiaire comprend que les personnes qui reçoivent ces renseignements au Collège pour les examens de compétence n'informent pas systématiquement les autres services au Collège; par conséquent, le stagiaire doit, le cas échéant, informer les autres services de ses besoins en matière de mesures d'adaptation.

La signature peut être apposée à l'encre ou en insérant une signature électronique sécurisée dans l'espace ci-dessous.

Signature

Date

Toute information concernant la présente demande sera recueillie, utilisée ou divulguée en vertu de la Déclaration sur la protection des renseignements personnels du Cabamc.